



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.87  
20 janvier 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Trente-troisième session  
Genève, 25 janvier 1999  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ÉVALUATION APPROFONDIE DU PROGRAMME RELATIF AUX PÔLES COMMERCIAUX

**Conclusions concertées présentées par le Président  
du Groupe de travail à sa trente-deuxième session \***

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

1. Remercie le Gouvernement suisse de sa contribution financière à l'évaluation approfondie du Programme relatif aux pôles commerciaux, ainsi que l'équipe d'évaluation des travaux qu'elle a accomplis, et réaffirme l'intérêt et le soutien qu'il accorde à l'évaluation des programmes et tout particulièrement de leur impact;
2. Réaffirme l'importance qu'il attache au Programme relatif aux pôles commerciaux et prend acte des travaux déjà accomplis par la CNUCED dans ce domaine;
3. Note que, selon le rapport d'évaluation (TD/B/WP/110 et Add.1), le Programme semble fort apprécié des gouvernements, des directeurs de pôles et des utilisateurs et que, dans certains cas, les pôles commerciaux ont joué

---

\*Texte convenu aux consultations informelles tenues les 14 et 15 janvier 1999 par le Président du Groupe de travail à sa trente-deuxième session.

un rôle de catalyseur dans l'amélioration de l'efficacité commerciale du secteur public et des entreprises locales;

4. Tout en étant conscient de la difficulté de la tâche, du manque de temps et des efforts déployés par l'équipe d'évaluation, regrette que le rapport ne donne pas suffisamment de renseignements sur la conception et les buts initiaux du Programme, ni sur son impact réel;

5. Recommande de recentrer l'exécution du Programme sur des objectifs plus réalistes, en mettant avant tout l'accent sur le renforcement des fonctions essentielles ainsi que sur la fourniture de l'appui nécessaire aux pôles commerciaux, et de consulter régulièrement les États membres à ce sujet, dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents de la CNUCED;

6. Constata avec préoccupation que l'interconnexion des pôles commerciaux, élément fondamental du Programme, n'a pas été réalisée et que l'échange de renseignements et de données d'expérience entre les pôles, et collectivement entre ceux-ci et le secrétariat de la CNUCED, est encore limité, et encourage le secrétariat à faciliter l'interaction des pôles;

7. Recommande d'interrompre les travaux concernant l'initiative SEAL (liaison d'authentification électronique sécurisée), compte tenu de l'analyse présentée dans le rapport d'évaluation;

8. Déplore que le Centre des Nations Unies pour le développement des pôles commerciaux (CDPC), conçu afin d'aider les pôles, semble avoir plutôt entravé leurs efforts de commercialisation de biens et services;

9. Invite le secrétariat à établir une stratégie concernant les pôles commerciaux et à la lui soumettre pour plus ample examen, en accordant une attention particulière aux conclusions et recommandations du rapport d'évaluation ainsi qu'aux délibérations du Groupe de travail à ce sujet et en faisant des propositions concernant l'applicabilité financière et technique de ces recommandations, et le prie dans ce contexte d'établir un rapport détaillé décrivant toutes les activités qu'il a entreprises pour s'acquitter des divers mandats qui lui ont été confiés depuis la mise en oeuvre du Programme;

10. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à envisager de convoquer, dans le cadre du budget actuel, une réunion qui rassemblerait en particulier des directeurs et des clients de pôles commerciaux, pour le conseiller sur les propositions que le secrétariat est appelé à faire quant à l'application des recommandations de l'équipe d'évaluation, ainsi que sur

les mesures à prendre pour améliorer l'exécution du Programme et en particulier sur l'assistance à fournir aux pôles; les conclusions de cette réunion devraient être soumises à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement lors de sa quatrième session;

11. Invite également le Secrétaire général de la CNUCED à lui présenter, lors de sa trente-quatrième session, un rapport sur l'application des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, ainsi que sur la mise en oeuvre des présentes conclusions concertées;

12. Décide d'examiner périodiquement, dans le cadre de l'évaluation des programmes de coopération technique, des rapports du secrétariat sur l'application des recommandations concertées et autres mesures découlant des rapports d'évaluation.

-----